



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion : 3, 4 et 6/12/2024

Horaires : 14h30 Visio / Présentiel

Animation de séance : Mr Cyril DURAND

Présent(e)s : Mme Geneviève DAUGA

Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAUULT, Francis DAUSSEING, Jean-Claude LAFFONT,
Roland MAURIN, Christian VIDAL

Excusé : Anthony MAZZOTTA

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le point sur les Coupes Nationales :

- **COUPE DE FRANCE M - 8ème tour**

La CRGC félicite l'**Union St Jean FC** (Régional 1) pour sa qualification historique en 1/32èmes de finale de la Coupe de France. Ils rejoignent le Toulouse FC et le Montpellier HSC qui entrent en lice, à l'instar de tous les clubs de Ligue 1.

La CRGC félicite également l'Ol. Alès en Cévennes et le RCO Agde pour leur parcours.

Tirage 1/32èmes de finale :

- L'UNION ST JEAN FC / AS MONACO
- HAUTS LYONNAIS / TOULOUSE FC
- LE PUY 43 FOOT AUV. / MONTPELLIER HSC

Reprogrammation

En raison de la qualification de l'USJFC pour les 1/32èmes de finale, la rencontre :

- 28404254 - Régional 1 Gr. B FC DEUX RIVES / L'UNION ST JEAN FC est **reportée au 01.02.25**

A noter que l'USJFC sera susceptible de jouer son 1/16ème de finale de Coupe d'Occitanie Intersport en semaine.

- **COUPE NATIONALE ENTREPRISE – 1er tour Fédéral**

La CRGC félicite l'**OC de Pompert**, qualifiée pour les huitièmes de finale de la compétition. Tirage le 10.12.24. Rencontres prévues le 01.02.25.

La CRGC félicite également les Municipaux de Toulouse pour leur parcours.

Tours encore gérés par la L.F.O.

- **COUPE NATIONALE FUTSAL – Finales régionales (15.12.24)**

- Lodève Larzac Futsal (R1) - Plaisance Pibrac Futsal (D2)
- Fc Quint Fonsegrives (R1) - Stade Beaucairois FC (D2)

- **CHALLENGE NATIONAL FUTSAL U18 – Finale régionale (15.12.24, Palais des Sports Tlse)**
- Rodez Aveyron Football – FC Quint Fonsegrives

Tirages au sort Coupes Féminines et Futsal

MERCREDI 04.12.24 - Siège L.F.O. - Castelmaurou – Tirages disponibles en rubrique “Compétitions”

- Tirage 1/16èmes Coupe Occitanie Futsal
- Tirages 1/8èmes Coupes Occitanie U15F et U18F
- Tirage 1/16èmes Coupe Occitanie Séniors Féminines Intersport

La CRGC rappelle que les tirages au sort sont ouverts au public, et également en direct sur les réseaux sociaux de la L.F.O.

Point d’actualité - Forfaits – Arrêtés

Un point sur les rencontres de la semaine est effectué.

8 forfaits sur un match (tous notifiés à l’avance) la semaine dernière :

- ✗ 517866 GC UCHAUD (forfait à l’avance U20R Groupe A) - 1er forfait : **30,00€**
 - ✗ 561208 ASM 34 (forfait à l’avance U20R Groupe B) - 2ème forfait : **50,00€**
 - ✗ 514449 US LEGUEVIN (forfait à l’avance C.O. Féminines) - Amende : **230,00€**
 - ✗ 517885 US MONOBLLET (forfait à l’avance C.O. Féminines) - Amende : **230,00€**
 - ✗ 527643 FC LISSAC ET MOURET (forfait à l’avance C.O. Féminines) - Amende : **230,00€**
 - ✗ 523580 FC ST GIRONS (forfait à l’avance C.O. Féminines) - Amende : **230,00€**
 - ✗ 545076 CAHORS FC (forfait à l’avance C.O. U15 Féminines) - Amende : **150,00€**
 - ✗ 524099 ST LYS OLYMPIQUE (forfait à l’avance Régional 2/Terr. Futsal Gr. E) - Amende : **50,00€**
- Un match arrêté (éclairage) transmis à la CRRM : 28719955 U20R Groupe C : Pyrénées Ariégeoises F. / Lavour FC
 - Aucune rencontre sans date à ce jour

Obligations des clubs – Etat règlementaire intermédiaire - Article 35 LFO (réunion du 06.12)

Rappels :

Article 35.1 - Obligations des clubs participant aux championnats régionaux seniors masculins

“Les clubs participant aux championnats Régional 1, Régional 2 et Régional 3 sont dans l’obligation d’engager

- une équipe en Coupe de France ;
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors ;
- au moins, une équipe réserve senior, participant à son championnat jusqu’à son terme ;
- au moins deux équipes de jeunes en football à 11 (U14 à U20), participant à leurs championnats jusqu’à leurs termes. Par exception, les clubs évoluant en championnat Régional 1 doivent engager lesdites équipes dans deux catégories différentes ;
- au moins une équipe U13 ;
- au moins une équipe dans chaque catégorie du football d’animation (U11, U9, U7), étant précisé que celles-ci se doivent de participer aux championnats ou rassemblements jusqu’à leur terme. Par exception, les clubs évoluant en championnat Régional 3 peuvent n’engager que deux équipes au sein des dites catégories.

Pour un club accédant au championnat Régional 3, par dérogation à l’alinéa précédent, afin de permettre au club de se mettre en conformité avec les Règlements de la Ligue, ses obligations seront identiques pour la seule saison de l’accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente en Départemental 1. Un état des lieux au regard du respect de ces critères **est notifié en décembre** à chaque club”

Article 35.2 - Obligations des clubs participant aux championnats régionaux seniors féminins

“Les clubs participant aux championnats Régional 1 F. et Régional 2 F. sont dans l’obligation d’engager,

- une équipe en Coupe de France Féminine (pour les seuls clubs évoluant en R1 F.)
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors Féminine ;
- au moins une équipe féminine jeune participant à un championnat régional ou départemental, en football libre à 8 ou à 11, jusqu’à son terme ;
- disposer d’une école de football féminin comprenant au moins douze (12) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F.

A la demande de la Commission, les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d’animation, notamment par la transmission, sous leur responsabilité des feuilles de match des rencontres et/ou plateaux, qu’ils soient organisateurs ou non de la manifestation en question.

Pour un club accédant au championnat Régional 2 F., par dérogation à l’alinéa précédent, afin de permettre audit club de se mettre en conformité avec le présent article, ses obligations seront identiques pour la seule saison de l’accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente dans son championnat départemental.

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est **notifié en décembre** à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril.”

Etat :

La CRGC constate ce jour :

- Que l'ensemble des clubs masculins participant aux championnats régionaux ont été engagés en Coupe de France
- Que l'ensemble des clubs masculins participant aux championnats régionaux ont été engagés en Coupe d'Occitanie,
- Que l'ensemble des clubs masculins participant aux championnats régionaux ont une équipe réserve séniors en activité,
- Que l'ensemble des clubs féminins participant aux championnats régionaux ont été engagés en Coupe d'Occitanie,
- Que l'ensemble des clubs féminines R1 ont été engagés en Coupe de France Féminines,

Situation des clubs masculins au regard des équipes de Jeunes à 11

JS BASSIN AVEYRON (R2) : la CRGC observe que le club a engagé deux équipes (ententes avec ASC Mahorais), mais que les U17 sont, en première phase, en situation de forfait général. La commission rappelle au club qu'il doit engager DEUX équipes lors de la seconde phase et la **disputer jusqu'à son terme** pour remplir ses obligations.

AS PORTET CR (R3) : la CRGC que le club ne dispose d'aucune équipe Jeunes à 11 au sein du club à ce jour.

FC ST NAZAIROIS (R3) : la CRGC que le club ne dispose d'aucune équipe Jeunes à 11 au sein du club à ce jour. Toutefois, ce club étant en année d'accession et aucune obligation n'étant imposée en Départemental 1 du District de l'Aude, le club n'est pas considéré en infraction au titre de la saison 2024-2025. Nécessaire devra être fait en cas de maintien.

La situation de toutes les autres équipes R1, R2, R3, n'amène à ce jour aucun commentaire particulier. Toutefois, la CRGC rappelle, pour les ententes, que chaque club doit mettre à disposition au minimum trois (3) licenciés par catégorie d'âge ayant participé à un minimum de cinq (5) rencontres. A défaut, ladite équipe en entente ne permettra de couvrir aucun des clubs constituants vis-à-vis de leurs obligations en matière d'équipe de jeunes.

Les obligations concernant le football d'animation et les équipes féminines jeunes seront étudiées lors de la CRGC du 10.12.24

SITUATION SC ANDUZE – REGIONAL 3 Groupe A

Pris note des trois rencontres en retard au calendrier pour le SC ANDUZE fixés les 14.12.24, 22.12.24 et 05.01.25,

Pris note de la correspondance de la ville de Vergèze, notifiant de l'indisponibilité du complexe Diagana pour le week-end des 14 et 15 décembre 2024, en raison d'une manifestation locale.

Afin de remettre à jour la compétition dans les meilleurs délais, et **pris note de l'ordre initial des rencontres** prévues au calendrier,

La CRGC, reprogramme les rencontres en retard de ce club comme suit :

- **4ème** journée - SC ANDUZE / GC UCHAUD, le **15.12.24** à 15h00 (28399412)
- **5ème** journée - EP VERGEZE / SC ANDUZE, le **21.12.24** à 18h00 (28399415)
- **7ème** journée - US MONOBLET / SC ANDUZE, le **05.01.24** à 15h00 (28399428)

CORRESPONDANCES

- **Ville de Castelnaudary** : Informant que à la suite de dysfonctionnements, la société devant effectuer des travaux sur l'éclairage du terrain Pierre de Coubertin ne peut intervenir dans la semaine.

En conséquence, afin de garantir le bon déroulement de celle-ci et à défaut d'accord, la CRGC fixe la rencontre :

- Régional 2 Gr. B, CASTELNAUDARY OC / US CONQUES (28404942) prévue en nocturne, au **DIMANCHE 8 DECEMBRE A 15h00 au stade du Millénaire.**
- **FC Albères Argelès** : informant de l'absence d'accord avec club adverse suite à la reprogrammation de la rencontre U20R FC Albères Argelès / US Revel

Attendu que la rencontre R3 FC Albères Albères II / Sporting Perpignan Nord est également programmée le 08.12.24 à 15h00

Afin de limiter l'impact sur l'ensemble des acteurs des deux rencontres (officiels et clubs visiteurs), la CRGC :

FIXE LES RENCONTRES comme suit :

- U20R Groupe B – FC ALBERES ARGELES / US REVEL à **13h30** (28717607)
- R3 Groupe B – FC ALBERES ARGELES II / SP. PERPIGNAN NORD à **16h00** (28404485)

Le Dimanche 08.12.24, stade Eric Cantona (Sye) à Argelès sur Mer

Retours feuilles de match

Après les dysfonctionnements constatés sur la nouvelle version, il a été rappelé la conduite à suivre en cas de problème de feuille de match informatisée.

L'ancienne version est disponible en téléchargement sur le site de la Ligue en cas de souci et une fiche "**Incident FMI**" est à compléter par les clubs en cas de feuille de match papier.

La CRGC remercie le corps arbitral pour les prises de photos avant match, si précieuses dans la récupération des informations en cas de dysfonctionnement.

21 feuilles de matchs ont correctement fonctionné cette semaine, mais ont été **transmises hors délais**.

La CRGC incite vivement l'ensemble des dirigeants à **transmettre leur FMI dès clôture** de celle-ci à l'aide d'un partage de connexion.

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

Feuilles de matchs hors délais :

Amende: 25,00€ au club recevant en cas de non-respect de l'article 60 des règlements de la LFO :

Coupe Occitanie Intersport Femi / 1 A - Poule A	520191 Lourdes Fc 1 - 548369 U.S.Salies Mane 1	29958530
Coupe Occitanie Intersport Femi / 1 / Poule A	750342 Nimes Metrop. Fem. 2 - 503349 Montpellier As Ptt 1	29958516
Coupe Occitanie Intersport Femi / 1 / Poule A	551504 Mende Av.Foot Lozere 1 - 582745 F.C. Thongue Libron 1	29958510
Coupe Occitanie Intersport Femi / 1 / Poule A	542833 Bouriane / Thedirac 1 - 553275 Terssac Afc 1	29958524
Coupe Occitanie U15 Fem / 1 A - Poule Unique	540547 F.U. Narbonne 1 - 553074 Beziers A. S. 1	29719809
Coupe Occitanie U15 Fem / 1 / Poule Unique	563596 Ent. Hmo/ Conques 1 - 500377 Vergeze Ep 1	29719808
Coupe Occitanie U18 Fem / 1 / Poule Unique	550123 Canet Roussillon Fc 1 - 553074 Beziers A. S. 1	29719826
Coupe Occitanie U18 Fem / 1 / Poule Unique	554286 Colomiers 1 - 519456 Blagnac 1	29719839
Régional 1 Futsal M / Préliminaire A - Poule A	Narbonnais F.S 1 - Cayun Futsal Club 1	28725032
Régional 1 M / Unique B - Poule B	547175 Rodeo F.C. 1 - 552690 Tarbes Pyrenees Foot 1	28404264
Régional 1 M / Unique / Poule B	581893 Tlse Metropole Fc 1 - 505956 Luzenac Ap 1	28404265
Régional 2 M / Unique / Poule B	553246 Perpignan O.C. 1 - 548099 Juventus Papus 1	28404935
Régional 3 M / Unique D - Poule D	532024 Le Buisson Esc 1 - 544843 Luc Primaube F.C. 1	28405125
Régional 3 M / Unique H - Poule H	517802 Tournefeuille 1 - 515764 U.S. Aignanaise 1	28406211
Régional 3 M / Unique / Poule E	564480 Fc Mas 31 1 - 522111 Pavie 1	28405488
U14 Régional 1 / Phase 1 A - Poule A	560267 Academie Univers 21 - 540542 F.C. Petit Bard Mont 21	28402202
U14 Régional 1 / Phase 1 A - Poule A	503029 Ales Ol 21 - 548263 Mont. Atlas Paillade 21	28402199
U14 Régional 1 / Phase 1 C - Poule C	564233 Ol Montalbanais 21 - 505931 Albi U.S. 21	28409527
U14 Régional 1 / Phase 1 C - Poule C	582636 L Union St Jean Fc 21 - 517037 Balma 21	28409531
U14 Régional 1 / Phase 1 / Poule B	581800 Sc Narb Montplaisir 21 - 503251 Clermontaise 21	28409333
U14 Régional 1 / Phase 1 / Poule C	551897 Toulouse Nord F.C 21 - 505909 Rodez Aveyron 21	28409529
U14 Régional 1 / Phase 1 / Poule D	511422 Pamiers Fc 21 - 527214 A.S. Toulouse Mirail 21	28409728
U15 Régional 1 / Unique A - Poule A	560267 Academie Univers 1 - 551488 Stade Beaucairois Fc 1	28407376
U15 Régional 1 / Unique C - Poule C	505931 Albi U.S. 1 - 541889 Figeac Capdenac Qfc 1	28407738
U16 Régional 2 M / Unique B - Poule B	515649 Carbonne Js 21 - 561224 Arrats Gimone Save 21	28407222
U17 Régional 1 M / Unique C - Poule C	505904 Muret 1 - 582702 Pyr Ariegoises Foot 1	28409227
U18 Régional 1 M / Unique B - Poule B	552690 Tarbes Pyrenees Foot 21 - 505904 Muret 21	28407493
U18 Régional 2 M / Unique B - Poule B	560950 Plateau Nestes Foot 21 - 541889 Figeac Capdenac Qfc 21	28408168
U20 Regional 1 M / Unique A - Poule A	503393 Mauguio Carnon Us 21 - 551488 Stade Beaucairois Fc 21	28924157
U20 Regional 1 M / Unique C - Poule C	525743 Onet Le Chat. 21 - 563648 St Alban Aucamville 21	28719953
U20 Regional 1 M / Unique C - Poule C	582702 Pyr Ariegoises Foot 21 - 548368 Lavaur F.C. 21	28719955
U20 Regional 1 M / Unique / Poule C	548099 Juvent.Papus 21 - 581831 Efc De La Vallee 21	28719956

Coupe d'Occitanie U15 Féminines

Après le tirage au sort des 1/8èmes de finale,

Attendu que l'ensemble des rencontres voient une équipe de U15F Elite concernée,

Qu'une journée U15F Elite en retard a été programmée au 11.01.25, date initiale du tour de coupe,

La CRGC fixe les huitièmes de finale de la C.O. U15 Féminines au **01.02.2025**

Reprogrammation

Attendu que l'EP Vergèze participe aux 1/8èmes de finale de la C.O. U18F le 11.01.25,

La CRGC reprogramme la rencontre

- 29182565 - U18F Territoire Gr. A Vergèze / Beaucaire au **22.12.24**

Cette rencontre pourra être, avec accord des deux clubs, fixée en semaine mais avant le 12.01.25 impérativement.

Rencontre Régional 1 Groupe A – AS ATLAS PAILLADE / LA CLERMONTAISE du 15.12.24

Attendu qu'une rencontre de Ligue 1 (MHSC / NICE) se joue le même jour à 15h, la CRGC a invité le club recevant à nous donner les mesures prises pour le bon déroulement de cette rencontre, fixée le même jour à 17h30 sur le stade annexe de la Mosson.

Le club recevant nous fait savoir, notamment, que :

“Les barrages pour l'accès au stade sont levés à la mi-temps du match de Ligue 1,

- Les équipes et officiels arrivent vers 16h, pas de difficultés pour accéder au stade.

- le parking proche du stade est réservé aux officiels et équipe visiteuse.

- le numéro du référent sécurité sera communiqué aux officiels et à l'équipe visiteuse.”

Pris note des précisions, la CRGC **maintient le coup d'envoi de cette rencontre à 17h30** (accord des clubs) dans le respect des dispositions énoncées.

Situation AS JUVIGNAC

La CRGC prend acte de la décision de la Commission Fédérale de Discipline du 21.11, notifiée aux parties le 27.11.24, de radiation de l'Avenir Sportif Juvignac.

Cette décision entraîne de fait la mise hors compétition de l'ensemble des équipes du club.

En conséquence, conformément à l'article 104 des règlements de la L.F.O., la CRGC :

- Prononce le **FORFAIT GENERAL** de l'AS JUVIGNAC (528507) en catégorie U17 Régional Groupe A, avec retrait de points (matches aller),
- Invite le District de l'Hérault à enregistrer le forfait de ce club en Coupe d'Occitanie U17.

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

L'animateur de séance,
Cyril DURAND

ANNEXE MODIFICATIONS
FORFAITS – GESTION COURANTE SERVICE COMPETITIONS

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entrainera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande du clubs recevants :

SENIORS REGIONAL 2 POULE C

- Programme la rencontre Journée 14 – FC COMTAL / DRUELLE le 08.02 à 18H00

Demande saisie le 26.11

- Programme la rencontre Journée 19 – FC COMTAL / LAVAUUR le 23.03 à 18H00

Demande saisie le 26.11

REGIONAL 3 M POULE F

- Programme la rencontre Journée 15 – LA CREMADE / LE FOSSAT le 15.03 à 18H

Demande saisie le 26.11

- Programme la rencontre Journée 21 – LA CREMADE / TSLE METROPOLE 2 le 17.05 à 18H

Demande saisie le 26.11

U14 REGIONAL 1 M POULE B

- Programme la rencontre Journée 10 – CLERMONT / LATTES le 14.12 à 17H

Demande saisie le 29.11

U15 TERR FEM Poule A

- Programme la rencontre Journée 07 – AS MEDITERRANEE 34 / ST JEAN DE VEDAS se joue le 14.12 à 15h00

Demande saisie le 22.11

REGIONAL 1 POULE B

En raison de la qualification de l'UNION ST JEAN pour les 1/32^{ème} de finale de la Coupe de France, La CRGC DECIDE de REPORTER la rencontre SENIORS REGIONAL 1 POULE B du 21.12

⇒ FC DEUX RIVES / L'UNION ST JEAN **est reportée au 01.02.25.**

Suite à l'attestation de la Mairie de FONSORBE, nous informant l'éclairage défectueux du terrain BOULBENE 1

La CR Gestion des Compétitions DECIDE de modifier la rencontre SENIORS REGIONAL 1 POULE B du 07.12

⇒ FONSORBES / BIARS BRETENOUX se joue **DIMANCHE 08.12 à 15h00** sur le terrain BOULBENES 1 à FONSORBES

SENIORS REGIONAL 2 POULE B

Match CASTELNAUDARY / US CONQUES du 07.12 à 19h00

Ville de Castelnaudary : Informant qu' à la suite de dysfonctionnements, la société devant effectuer des travaux sur l'éclairage du terrain Pierre de Coubertin ne peut pas intervenir dans la semaine.

En conséquence, afin de garantir le bon déroulement de celle-ci et à défaut d'accord, la CRGC fixe la rencontre :

⇒ Régional 2 Gr. B, CASTELNAUDARY OC / US CONQUES (28404942) prévue en nocturne, au **DIMANCHE 8 DECEMBRE A 15h00 au stade du Millénaire.**

Dossier ALBERES ARGELES

Dossier FC ALBERES ARGELES étudié ce jour en CR Gestion des Compétitions

⇒ **FC Albères Argelès** : informant de l'absence d'accord avec club adverse suite à la reprogrammation de la rencontre U20R FC Albères Argelès / US Revel

Attendu que la rencontre R3 FC Albères Albères II / Sporting Perpignan Nord est également programmée le 08.12.24 à 15h00

Afin de limiter l'impact sur l'ensemble des acteurs des deux rencontres (officiels et clubs visiteurs), la CRGC :

FIXE LES RENCONTRES comme suit

- U20R Groupe B – FC ALBERES ARGELES / US REVEL à **13h30** (28717607)
- R3 Groupe B – FC ALBERES ARGELES II / SP. PERPIGNAN NORD à **16h00** (28404485)

⇒ **Le dimanche 08.12.24, stade Eric Cantona (Sye) à Argelès sur Mer**

SITUATION SC ANDUZE – REGIONAL 3 Groupe A

Pris note des trois rencontres en retard au calendrier pour le SC ANDUZE fixés les 14.12.24, 22.12.24 et 05.01.25,

Pris note de la correspondance de la ville de Vergèze, notifiant de l'indisponibilité du complexe Diagana pour le week-end des 14 et 15 décembre 2024, en raison d'une manifestation locale.

Afin de remettre à jour la compétition dans les meilleurs délais, et **pris note de l'ordre initial des rencontres** prévues au calendrier,

La CRGC, reprogramme les rencontres en retard de ce club comme suit :

- **4ème** journée - SC ANDUZE / GC UCHAUD, le **15.12.24** à 15h00 (28399412)

- **5ème** journée - EP VERGEZE / SC ANDUZE, le **21.12.24** à 18h00 (28399415)
- **7ème** journée - US MONOBLET / SC ANDUZE, le **05.01.24** à 15h00 (28399428)

REGIONAL 3 M POULE C

Match POUVOURVILLE / ST ORENS du 07.12 à 18h terrain Barran

Mail du service des sports de la ville de Toulouse informant l'invasion des CFI sur le parking de Barran et la fermeture du site par le Territoire EST pour des raisons de sécurité,

La CRGC en collaboration avec le service des sports de la ville de Toulouse

⇒ Programme POUVOURVILLE / ST ORENS du 07.12 à 18h au stade de Pouvourville synthétique

U20 REGIONAL POULE A

Pour faire suite au mail du club UCHAUD (517866) du 29.11.24, informant le forfait de son équipe

U20 en Championnat U20 REGIONAL POULE A pour la journée du 01.12

La C.R Gestion des compétitions section Jeunes ENREGISTRE LE FORFAIT et ANNULE la rencontre :

⇒ BAGNOLS PONT / UCHAUD du 01.12 à 11H00

U20 R M POULE C

Suite à l'accord des deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification de la rencontre U20 R M POULE C du 07.12

⇒ CORNEBARRIEU / ST ALBAN AUCAMVILLE est reportée au 18.12 à 20h00

Match PAYS ARIEGOIS / LAVAUUR du 30.11- U20 R M POULE C du 30.11

Suite à la décision de la CRMM PV N°20 du 04.12, donnant match à REJOUER

La CR Gestion des Compétitions DECIDE de reprogrammer la rencontre U20 R M POULE C

⇒ PAYS ARIEGOIS / LAVAUUR **le 21.12.24**

La CRGC rappelle que seuls les joueurs qualifiés à la première date de la rencontre sont admis à y participer.

COUPE OCCITANIE U19

Match ELPY BBL / FIGEAC CAPDENAC du 08.12.24

Mail du club FIGEAC CAPDENAC informant le forfait de l'équipe pour la rencontre du 08.12.2024

La CRGC

⇒ Entérine le forfait de FIGEAC CAPDENAC pour la rencontre ELPY BBL / FIGEAC CAPDENAC du 08.12.24

Match NEZIGNAN EVEQUE / NIMES LASALLIEN du 08.12 à 11h

Réception de la mairie de BESSAN, l'accord de prêt des installations sportives le 08.12 en faveur du club de NEZIGNAN

Réception de l'accord de NIMES LASALLIEN pour jouer à 15h

La CRGC

⇒ Programme NEZIGNAN EVEQUE / NIMES LASALLIEN le 08.12 à 15h au stade municipal de BESSAN

Match TOURNEFEUILLE / FCB du 08.12

Demande et accord formulés sur FOOTCLUBS par les 2 clubs pour jouer la rencontre le mercredi 11.12 à 20h

La CRGC émet un avis favorable

⇒ TOURNEFEUILLE / FCB se joue le 11.12 à 20H

Match ELPY BBL / FIGEAC CAPDENAC du 08.12.24

Mail du club FIGEAC CAPDENAC informant le forfait de l'équipe pour la rencontre du 08.12.2024

La CRGC

⇒ Entérine le forfait de FIGEAC CAPDENAC pour la rencontre ELPY BBL / FIGEAC CAPDENAC du 08.12.24

U18 REGIONAL 1 M POULE A

Match ALES / M. ARCEAUX du 24.11 reporté au 21.12.2024

Demande et accord formulés sur FOOTCLUBS par les 2 clubs pour jouer la rencontre le mercredi 18.12 à 18h30

La CRGC émet un avis favorable

⇒ ALES / M. ARCEAUX se joue le 18.12 à 18h30

U18 REGIONAL 1 M POULE B

Match FIGEAC CAPDENAC / AUCH du 21.12 non joué le 24.11.24

Demande des 2 clubs effectuée FOOTCLUBS pour reporter la rencontre au 25.01.2025

La CRGC, émet une AVIS DEFAVORABLE

⇒ FIGEAC CAPDENAC joue contre SAVE GARONNE le 25.01.24. De plus la date du 25-26 janvier est réservée pour les 32è de la coupe U19.

⇒ Le match est maintenu le 21.12.24

U18 REGIONAL 2 M POULE A

Match ST PRIVAT / MILLAU du 08.02.23

Demande saisie sur FOOTCLUBS par le club de MILLAU (club visiteur) pour jouer à 18h – validée par le service compétitions.

Compte tenu que l'article 59 s'applique sous condition que ce soit le club recevant qui en fait,

La CRGC,

⇒ Annule la demande de modification du club de MILLAU

⇒ Reprogramme la rencontre le 08.02 à 15h (heure initiale)

⇒ De plus le terrain du club ST PRIVAT possède un éclairage E7, non conforme aux règlements de la LFO

U17 REGIONAL 1 M POULE C

FC BAGATELLE

Suite vérification et homologation de l'éclairage en E6 du terrain Vincent Serrer

Demande du club FC BAGATELLE de programmer le restant des rencontres à jouer le samedi à 17h30 comme mentionné dans les desiderata de début de saison

La CRGC émet un avis favorable

⇒ Programme à compter de ce jour les rencontres du FC BAGATELLE le samedi à 17h30 au lieu de 15h au terrain Vincent Serrer
Le dernier match du championnat reste programmé à 15h

COUPE NATIONALE FUTSAL

Match LODEVE / PLAISANCE PIBRAC du 15.12 à 16h

Suite mail du service des sports informant la disponibilité du gymnase DINART le 15.12 de 13h à 17h

Suit mail du club de LODEVE

La CRGC programme

⇒ LODEVE / PLAISANCE PIBRAC le 15.12 à 14h30 au gymnase Dinart à Lodeve

COUPE OCCITANIE FUTSAL

Match BELPECH / LODEVOIS FUTSAL du 16.12.24

Suite à l'accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 23.12 en raison de la participation du club de LODEVE au match de Coupe Nationale Futsal le 15.12

La CRGC

⇒ Programme BELPECH FUTSAL / LODEVOIS le 23.12 à 21h

FUTSAL M REGIONAL 1 POULE B

Match UJS TOULOUSE / TLSE METROPOLE du 06.12

Compte tenu que le gymnase La Faourette n'est toujours pas en mesure d'accueillir du public après avis du service des sports de la ville de Toulouse

La CRGC reporte la rencontre

⇒ UJS TOULOUSE / TLSE METROPOLE le 11.12 à 20h30 au gymnase Alban Minville

Match UJS TLSE / QUINT FONSEGRIVE du 02.12.24

Mail du service des sports de la ville de Toulouse informant la fermeture du gymnase ALBAN MINVILLE

La CRGC

⇒ Reporte à date ultérieure la rencontre UJS TLSE / QUINT FONSEGRIVE

Les officiels du match sont en copie de ce mail

Match UJS / QUINT FONSEGRIVES du 07.10.24 reporté au 02.12 puis reporté sans date

Sous réserve d'homologation du gymnase La Faourette,

La CRGC en collaboration avec le service des sports de la ville de Toulouse

⇒ Programme UJS / QUINT FONSEGRIVES le 20.12 à 20h20 au gymnase La Faourette

FUTSAL M REGIONAL 2 POULE C

Match CORBIERES MEDIT / EMPIRE 66 du 05.12.24

Demande du club des CORBIERES MEDIT de jouer le 06.12 à Perpignan (gymnase d'EMPIRE 66)

Suite mail de confirmation de la mairie du Fitou pour l'indisponibilité du gymnase du club CORBIERES MEDIT.

Suite à l'accord du club EMPIRE 66

La CRGC

⇒ Programme CORBIERES MEDIT / EMPIRE le 06.12 à 20h30 au gymnase la Garrigole à Perpignan

⇒ Le club CORBIERES MEDIT reste club recevant

FUTSAL M REGIONAL 2 POULE E

Match ST LYS / TLSE ELITE FUTSAL du 08.12.24

Mail du club de ST LYS demandant une dérogation d'utilisation de la salle du Cosec

Suite à l'avis favorable de la CRTIS

La CRGC

⇒ Programme ST LYS / TLSE ELITE FUTSAL le 08.12 à 18h à la salle du Cosec à Saint Lys

FOOT ENTREPRISE REGIONAL 1

Match POMPERTUZAT / AMIS DU BOIS du 05.12.24 terrain La Ramée

Mail du club AMIS DU BOIS informant le forfait de l'équipe pour la rencontre du 05.12.2024

La CRGC

⇒ Entérine le forfait de l'équipe AMIS DU BOIS pour la rencontre POMPERTUZAT / AMISE DU BOIS du 05.12.24

U18 TERR FEM POULE H

Suite à la décision de la CR de Discipline du 12.11.24, suspension de terrain pour l'équipe U18 TERR FEM POULE H du club de FIGEAC CAPDENAC QUERCY (541889)

Suite à l'accord des deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification de la rencontre U18 FEM TERR POULE H du 07.12

⇒ FIGEAC CAPDENAC / FC COMTAL se joue sur **le terrain Christian DUMAS N°1 Synthétique à SEBAZAC CONCOURES le Dimanche 8.12 à 15H00**

La CRGC RAPPELLE que:

- Le club de FIGEAC CAPDENAC reste club recevant de la rencontre (organisation, fmi...)